

## Démocratie participative

Les habitants des rues de Terris et du Limousin ont été surpris d'apprendre que, le 26 février 2020, le dernier conseil municipal de la mandature précédente, dont Philippe Guyot était déjà le maire, avait **autorisé la mairie à vendre au zoo de Plaisance, trois parcelles municipales**. La délibération précise que le directeur du zoo a accepté l'offre de vente au prix de 5 €/m<sup>2</sup>. Ces Plaisançois ne sont pas opposés au développement du zoo de Plaisance. Mais **pourquoi lui vendre la parcelle où se trouve le Parc de Terris**, une colline où l'on se promène et où les enfants jouent ? Pourquoi remplacer le chemin de balade qui le contourne par une route d'une emprise de 15 m de large ? Plutôt que de mettre les gens devant le fait accompli, ne serait-il pas plus intéressant et constructif de les **faire participer aux projets** d'aménagement du territoire de la commune, d'organiser des ateliers collaboratifs pour recueillir des idées, d'écouter les points de vue des uns et des autres ?

Lors d'une réunion publique pour éclaircir le sujet, le maire a montré ses capacités de grand visionnaire en indiquant « **qu'on ne peut pas abandonner le projet de maillage routier à cet endroit, car la nouvelle route est prévue depuis longtemps dans le Plan local d'urbanisme** ». Et d'ajouter : « **De toute façon, si un jour ça se fait, je ne serai plus maire** ». Implacable.

## Éducation

La rentrée scolaire de septembre a été catastrophique. Les **quatre écoles élémentaires de Plaisance sont bondées**, deux sont au-delà du seuil d'ouverture et deux sont à 3 ou 4 élèves en dessous. La situation va empirer avec un flot continu de nouveaux arrivants tout au long de l'année.

Pourtant, dès février, à l'école Rivière, enseignants et parents d'élèves ont alerté le maire lors du conseil d'école, afin d'assurer une ouverture inconditionnelle en juin. En vain ! En fournissant des arguments pertinents à l'Éducation nationale, comme les livraisons imminentes de nouveaux logements, une 14e classe aurait pu être ouverte à la rentrée.

Et que dire de la proposition du conseil départemental de construire un **second collège** à Plaisance, alors que Jules Verne est lui aussi saturé ? Au **30 septembre, date limite pour répondre à cette offre, la mairie n'avait pas bronché**.

## Santé

Depuis 30 ans, la population augmente à Plaisance. Et les services ne suivent pas, notamment en matière de santé. Si la mairie n'a pas la main sur l'installation des médecins, elle peut jouer un rôle de facilitateur. Certaines mairies proposent par exemple de salarier des médecins. Sans aller jusque-là, il est possible **d'aider les praticiens à trouver des locaux ou de leur louer des bâtiments communaux**. Disposer d'une offre de soins adaptée à la population relève de l'intérêt général. Pour cela, la commune doit avoir une politique volontariste et qu'elle cesse d'attendre que les médecins viennent à elle.

L'équipe et les élus Plaisance Citoyenne - [www.plaisance-citoyenne.fr](http://www.plaisance-citoyenne.fr)